









Oeufs



Larves



Nymphe



Adulte



Adulte



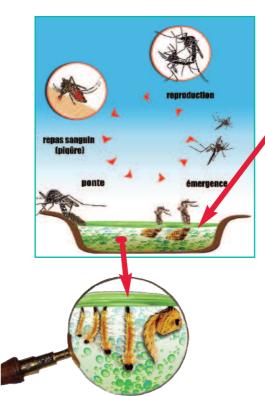
Après piqûre





Le moustique Aedes albopictus (dit « moustique tigre ») est originaire d'Asie. Il a été détecté pour la première fois en France métropolitaine en 2004. Depuis, il se propage en utilisant tous les moyens de transport (voiture, train, bateau, avion...). Aujourd'hui, il est bien installé dans le sud du pays (PACA et L-R) et progresse vers l'ouest (Midi-Pyrénées, Aquitaine) et le nord (Rhône-Alpes, Alsace et même Île de France). Ses œufs, qui éclosent dans l'eau, donnent des larves aquatiques, qui deviennent ensuite autant d'adultes piqueurs. Les réceptacles, de petite taille, dans lesquels l'eau peut stagner et où les femelles pondent, sont appelés « qîtes ».

LES DIFFÉRENTS STADES AQUATIQUES ENTRE LA PONTE ET L'ÉMERGENCE









> SES PARTICULARITÉS :

- → ponte des œufs à sec ou au dessus de l'eau.
- → fécondité importante : + de 200 œufs par femelle.
- → développement rapide : 5 à 6 jours en été, depuis l'éclosion de la larve (après arrosage ou pluie) jusqu'à l'adulte piqueur.
 - > très adaptable :
 - eau propre comme « sale ».
 - multitude de types de gîtes (particulièrement d'origine humaine).
 - milieu urbain ou périurbain.
 - ♦ volume d'eau nécessaire : de quelques ml à + de 100 litres.

À l'état adulte : petit moustique noir, tacheté de blanc :

- forte agressivité, pique surtout la journée.
- durée de vie adulte de mai à novembre : environ 3 semaines.
- dispersion : de 50 à 150 mètres autour de son gîte de « naissance ».
- naturellement non porteur de maladie, il est potentiellement en capacité de transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika s'il pique un malade auparavant.







COMMENT RÉDUIRE LA PRÉSENCE DU « MOUSTIQUE TIGRE »

> LES CONSÉQUENCES POUR LES VACANCIERS :

- → Forte nuisance dans et autour des lieux de villégiature.
- → Possibilité d'importer des œufs / adultes dans son propre domicile lors du retour.
- → Même si cela reste exceptionnel en France, un risque de transmission de maladie est possible.

> LES PRÉCONISATIONS POUR UNE LUTTE EFFICACE :

- → Multitude de gîtes larvaires dans les campings : bungalows, caravanes et emplacements, sanitaires, décoration exté-rieure, etc... :
 - LUTTE PRÉVENTIVE (ne pas attendre l'apparition des moustiques adultes).
 - LUTTE MÉCANIQUE (éliminer les gîtes larvaires car impossible de les traiter tous).
 - → Forte fécondité et développement rapide des larves de moustiques :
 - ÉLIMINER TOUS LES GÎTES LARVAIRES (sinon ré-infestation très rapide).



PARTICIPATION DE TOUS
AFIN DE SUPPRIMER TOUS LES GÎTES LARVAIRES
POTENTIELS





ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES DE « MOUSTIQUE TIGRE » SUR LES EMPLACEMENTS



GOUTTIÈRES / COLLECTEURS / TOITS DE MOBILE-HOMES / CARAVANES / CAMPING-CARS

POURQUOI?

- conduits bouchés.
- conduits tordus.
- mauvaises pentes.
- pas d'évacuation.



QUAND?

Chaque semaine et après chaque pluie.

COMMENT?



- vidanger.
- « tirer » l'eau.





→ supprimer toutes les eaux résiduelles, de début mars à fin octobre.





ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES DE « MOUSTIQUE TIGRE » SUR LES EMPLACEMENTS



SOUS-POTS / SOUCOUPES / VASES / COUPELLES

POURQUOI?

- trop plein d'arrosage.
- défaut de vidange.
- fuite arrosage.
- pluie.



QUAND?

Chaque semaine et après chaque pluie.

COMMENT?



- vider les surplus d'eau.
- créer une vidange complète.
- remplir les soucoupes de sable.





→ supprimer toutes les eaux résiduelles, de début mars à fin octobre.





ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES DE « MOUSTIQUE TIGRE » SUR LES EMPLACEMENTS



TOUS RÉCIPIENTS SOUMIS AUX PLUIES / BÂCHES / SEAUX / POUBELLES / PIEDS DE PARASOLS / BARBECUES / MALLES / CHAISES...

POURQUOI?

- restes d'eau de pluie.



QUAND?

Chaque semaine et après chaque pluie.

COMMENT?

- éliminer
- vider.
- protéger.
- retourner.



→ supprimer toutes les eaux résiduelles, de début mars à fin octobre.





ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES DE « MOUSTIQUE TIGRE » DANS LES DÉPENDANCES EXTÉRIEURES ET SANITAIRES



POURQUOI?

- bouchés / écoulements gênés.
- fuites.
- défaut de vidange.
- eau dans les siphons.



QUAND?

Chaque semaine et après chaque pluie.

COMMENT?

- supprimer les débris.
- réparer les fuites.
- vidanger.
- grillage < 1mm hermétique.



- → supprimer toutes les eaux résiduelles, de début mars à fin octobre.
- → assurer l'écoulement total, en tout point du réseau, de début mars à fin octobre.







ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES DE « MOUSTIQUE TIGRE » DANS LES DÉPENDANCES EXTÉRIEURES ET SANITAIRES



POURQUOI?

- Ornementation.
- Accumulation de pluie.
- Poubelles non fermées.

QUAND?

Chaque semaine et après chaque pluie.



COMMENT?

- supprimer si inutile.
- vider
- mettre un couvercle.
- changer l'eau chaque semaine.
- introduire des poissons.



- → supprimer toutes les eaux résiduelles, de début mars à fin octobre.
- → assurer l'écoulement total, en tout point du réseau, de début mars à fin octobre.







ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES DE « MOUSTIQUE TIGRE » DANS LES DÉPENDANCES EXTÉRIEURES ET SANITAIRES



POURQUOI?

- Réceptacles soumis à la pluie.

QUAND?

Chaque semaine et après chaque pluie.

COMMENT?

- éliminer.
- vider.
- protéger.



POURQUOI?

- Fuites.
- Arrosage au mauvais endroit.

QUAND?

Chaque semaine et après chaque pluie.

COMMENT 2

- réparer.
- régler.



- → supprimer toutes les eaux résiduelles, de début mars à fin octobre.
- → assurer l'écoulement total, en tout point du réseau, de début mars à fin octobre.





ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES DE « MOUSTIQUE TIGRE » SUR LES TOITS-TERRASSE DES BÂTIMENTS



POURQUOI?

- Évacuations bouchées.

QUAND?

Dans les 3 jours, après chaque pluie, et obligatoirement après la chute des feuilles.



COMMENT?

- nettoyer.
- supprimer les débris.

→ supprimer l'eau résiduelle et les flaques de début mars à fin octobre.





ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES DE « MOUSTIQUE TIGRE » SUR LES TOITS-TERRASSE DES BÂTIMENTS



POURQUOI?

Renflement faisant obstacle à l'écoulement.

QUAND?

Dans les 3 jours, après chaque pluie et obligatoirement après la chute des feuilles.

COMMENT?

- Éliminer / réduire l'entrave à l'écoulement normal.



POURQUOI?

- Évacuations mal positionnées.

QUAND?

Dans les 3 jours, après chaque pluie, et obligatoirement après la chute des feuilles.



COMMENT?

- Repositionner une évacuation au point le plus bas.
 - → supprimer l'eau résiduelle et les flaques de début mars à fin octobre.



ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES DE « MOUSTIQUE TIGRE » SUR LES TOITS-TERRASSE DES BÂTIMENTS



POURQUOI?

Mauvaises pentes, défauts de planéité.

QUAND?

Dans les 3 jours, après chaque pluie et obligatoirement après la chute des feuilles.







- « tirer » l'eau vers les évacuations.



→ supprimer l'eau résiduelle et les flaques de début mars à fin octobre.





ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES DES MOUSTIQUES DU GENRE *CULEX* DANS LES VIDES SANITAIRES



POURQUOI?

- fuites.
- débris gênant le pompage.
- pompe inadaptée.
- aération / ventilation libre.



QUAND?

Chaque semaine en été et chaque mois en hiver.

COMMENT?

- réparer les fuites.
- enlever les eaux stagnantes.
- enlever les débris.
- nettoyer.
- remplacer par une pompe adaptée.
- laisser les trappes accessibles en permanence.
- installer un grillage <1mm hermétique aux trappes et bouches d'aération.



→ supprimer les eaux stagnantes toute l'année.







RAPPEL DES OBLIGATIONS IMPOSÉES PAR LES RÉGLEMENTS SANITAIRES DÉPARTEMENTAUX EN OCCITANIE ET PACA

> CONCERNANT LES EAUX PLUVUIALES

- → Les ouvrages d'évacuation (gouttières, chéneaux, tuyaux) sont maintenus en bon état de fonctionnement et d'étanchéité : nettoyage autant que nécessaire (notamment après chute des feuilles), installation de dispositifs retenant les matières pouvant provoquer des engorgements (Art. 29.1, 41).
- → Toutes les pentes sont réglées, au besoin avec les aménagements nécessaires, afin d'assurer l'évacuation permanente des eaux pluviales et usées. Des dispositifs de protection contre la pénétration des moustiques sont installés (Art. 41, 42).



> CONCERNANT L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

- → Les réservoirs ouverts à la pression atmosphérique sont fermés par un dispositif amovible à joints étanches. Les ventilations, orifices d'évacuation de tropplein et vidange sont munis d'un treillage métallique inoxydable à mailles d'1 mm maximum contre l'entrée d'insectes. Les citernes et réserves inutilisées sont supprimées (Art. 7.3, 121).
- → Les mares et fosses à eau sont soumises à des mesures larvicides régulières : désherbage, poissons, biocides agréés (Art. 121).
- → Dans les cours et allées : dépôts de gravats, détritus de toute nature sont interdits, même à titre temporaire (Art.23).





RAPPEL DES OBLIGATIONS IMPOSÉES PAR LES RÉGLEMENTS SANITAIRES DÉPARTEMENTAUX EN OCCITANIE ET PACA

> CONCERNANT LES LOGEMENTS ET LEURS DÉPENDANCES

- → Aucun entrepôt ni détritus ni objets divers pouvant attirer les insectes : risque d'épidémie ou d'accident (Art.23.1).
- → Propriétaires, locataires et occupants maintiennent les installations en bon état, suppriment les fuites dès que décelées, vérifient les canalisations, robinets d'arrêt, de puisage au moins une fois par an (Art.18).

> CONCERNANT LES SOUS-SOLS

→ Dans les vides sanitaires et soussols, aucune fuite ou condensation ne doit créer des gîtes larvaires de moustique. Tous les accès sont fermés par des portes ou trappes étanches ou par des toiles inox à maille d'1 mm maximum. En cas de présence d'eau (inondation, fuite, infiltration), son assèchement est réalisé le plus rapidement possible (Art. 35, 121).







www.moustiquetigre.org

















